



## CONSEIL PORTUAIRE DE LA TESTE DE BUCH

Réunion du jeudi 27 novembre 2025

La réunion du Conseil Portuaire de La Teste de Buch s'est tenue le jeudi 27 novembre 2025 à 10h00 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean GALAND.

MEMBRES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
PRESENTS	Jean GALAND Patrick DAVET Emmanuel BASTIEN Laurent REVOLAT Thierry BEAUGENDRE Jean LACOSTE Denis DES TOUCHES Denis GUET	Jean-François BOUDIGUE Fabien GUTIERREZ Antoine CONNILHERE Alexis BONNIN Sylvain JOUBERT Stéphanie DUCOMBS ALOIR Jean-Pierre PIN
EXCUSE(E)S	Laurent RAMBLA	

### AUTRES PARTICIPANTS

Cyril CLEMENT, Directeur du SMPBA  
Thierry DAVID - SMPBA  
Mathieu CABAUSSSEL – CRCAA  
Delphine CATHALA - DDTM  
Marie GOURMELEN – DDPP  
Aurélie LECANU - SIBA  
Franck MAZEAS – PNMBA  
Delphine MARTINS - PNMBA  
Pierrick FRIBOURG – Ostréiculteur

Monsieur Patrick DAVET ouvre la séance, il accueille et souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes et constate avec plaisir la représentativité de toutes les institutions partenaires.

En préambule, Monsieur le Maire précise que, malgré un début difficile sur la création du Pôle Nautique, il n'y a aucune raison de ne pas poursuivre son développement, notamment pour les volets sociaux et économiques. Il annonce l'inscription au Budget Primitif 2026 de la commune d'un montant de 300 k€ dédié à la sécurisation de la maline et du Canelot du port de La Teste avec également une procédure d'évacuation des navires illicites présents sur le site.

Monsieur Jean GALAND remercie Monsieur le Maire d'accueillir les membres du Conseil Portuaire, l'ensemble des personnes présentes et leur souhaite la bienvenue. Il annonce l'ordre du jour et donne ensuite la parole à Monsieur Cyril CLEMENT.

Ce dernier accueille à son tour l'assemblée, les institutions partenaires et commence la présentation de l'ordre du jour.

## I. Syndicat Mixte des ports du Bassin d'Arcachon

Ce premier point évoque l'actualité du SMPBA, en termes de réorganisation suite à l'incendie du siège le 31 décembre 2024 et notamment l'instruction d'un appel à concours en vue de sa reconstruction et de son adaptation aux besoins de regroupement des services administratifs du Syndicat Mixte.

Un point Ressources Humaines est également fait sur les mouvements de personnel : nouvelles arrivées, départs et recrutements en cours. Le nouvel organigramme est d'ailleurs présenté à l'assemblée.

Il est ensuite fait part des actualités et des chiffres représentatifs du fonctionnement général du SMPBA, en termes d'occupation de domanialité, de police portuaire, de communication et de réunions de travail collaboratives avec les différentes entités partenaires :

Démarches et instructions en cours pour l'acquisition de terrains à Biganos et Lanton, dossier environnemental du port à sec à La Teste de Buch, expérimentation du passage d'un navire du SMPBA en mode hybride avec assistance électrique (manceuvrabilité, ancre virtuelle, respect environnemental,...) et consultation pour des études techniques, environnementales et de faisabilité dans la perspective d'envisager la conception et la construction d'un navire pour l'entretien de la navigabilité dans les ports et les chenaux. Sur ce dernier point, des échanges ont lieu, précisant ainsi la position de chacune des institutions représentées lors de cette séance :

- Le SMPBA annonce l'envoi d'un courrier à destination des filières professionnelles afin de recueillir leur avis sur cette démarche, avec à ce jour un retour favorable de l'UPNBA. Il est rappelé que cette démarche vise à engager des discussions, faire un état des analyses et études afin de définir des méthodes pertinentes pour l'entretien de navigabilité dans les ports et chenaux. Des résultats satisfaisants ont été constatés après l'expérimentation avec le SIBA sur le port de Biganos. Il précise également que, depuis sa création en 2017, 10 M€ ont déjà été investi pour le dragage des ports dont il a la gestion. L'appel d'offres afférent à cette démarche pourrait toutefois être classé sans suite et sans consultation selon le retour des professionnels.
- Le SIBA s'investit, en lien avec le Parc Naturel Marin, pour acquérir des expériences et des techniques d'entretien à l'échelle du Bassin, puis avec le SMPBA pour la pratique du Jetting dans les ports et chenaux, qui semble être efficiente sur certaines périodes. Les techniques de dragage et de Jetting ne s'opposent pas mais se complètent, avec une grande prudence et une attention particulière sur les conséquences de la turbidité et des dépôts de sédiments. Le Jetting ne remplace en aucun cas le dragage. La capacité de stockage des sédiments est quant à elle en augmentation avec la création de l'UGS de Césarée mais il y a une prise de conscience des entreprises de Travaux Publics pour l'utilisation des sédiments dans les matériaux utilisés.
- L'UPNBA émet un avis favorable au regard du coût conséquent des dragages et de la revalorisation. Il regrette l'impossibilité d'un clapage en mer comme à La Rochelle. L'espacement des dragages permettrait en outre de dégager des budgets pour des investissements nécessaires dans les infrastructures existantes. Il sollicite une étude minutieuse prenant en compte tous les tenants et aboutissants afin d'en déterminer la juste pertinence. Il mentionne le besoin éminent du dragage du port de La Barbotière car les professionnels ostréicoles viennent actuellement s'amarrer aux pontons UPNBA afin de gagner du temps de sortie. Des discussions sont nécessaires car il faut avancer, voir ce qui est réalisable et savoir si le projet aboutira ou pas.
- Le CRCAA n'est pas particulièrement favorable car plusieurs questions existent au regard du soulèvement et du dépôt des sédiments, avec un déplacement du problème de l'envasement. Il constate une difficulté de coordination entre le SIBA et le SMPBA sur deux démarches distinctes d'investissements pour deux navires différents. Il se pose la question sur cet investissement qui devrait plutôt être fléché vers des infrastructures professionnelles qui en ont besoin. Il sollicite donc une continuité et homogénéité de prise en compte des besoins entre les chenaux, les ports et le Bassin.
- Les professionnels présents sont d'accord sur le principe mais demandent une vigilance particulière sur la technique utilisée et les conséquences possibles sur la qualité de l'eau du Bassin, par crainte d'une incidence sur la sécurité sanitaire. Beaucoup de pertes sont actuellement constatées sur la production ostréicole. Il est également rappelé que les professionnels adoptent déjà ce principe d'entretien de navigabilité avec leurs navires afin de désensablier l'accès à leur AOT.

Sur les périmètres du SMPBA, il est constaté une baisse d'activité sur le plan d'eau (-75 contrats au global) qui permet désormais de répondre favorablement à toute demande de corps-morts. Sur le domaine terrestre, la baisse est liée essentiellement à des regroupements d'AOT. Une baisse est également ressentie pour les inscriptions sur les listes d'attente, tous ports confondus. Il est reconnu par l'assemblée un changement notable de la pratique du nautisme qui autrefois était une « culture familiale » des locaux. Elle est désormais une pratique touristique ponctuelle de nouveaux usagers qui privilégient la location de bateaux, se dédouanant ainsi du coût d'achat et d'entretien d'un navire, d'un emplacement sur le plan d'eau et d'une sensibilisation environnementale du milieu maritime du Bassin.

Il est précisé qu'une réflexion a été engagée cet été à l'initiative du SMPBA, en lien avec les professionnels du nautisme et de l'ostréiculture, pour évoquer la part variable de la redevance pour les entreprises à vocation commerciale, sans qu'aucune décision n'ait bien évidemment été actée. La redevance, actuellement à 1,35% du Chiffre d'Affaires H.T., ne bougera pas en 2026. Cette réflexion partagée sera menée dans l'esprit d'un accord « gagnant-gagnant », étant donné que les redevances contribuent directement aux travaux réalisés sur les ports.

Le bilan sur l'activité de la Police Portuaire met en exergue 177 procès-Verbaux pour non-respect de la réglementation, 172 courriers de mise en demeure, 158 occupations sans droit ni titre dont 57 sur La teste de Buch, 40 injonctions et quelques procédures en cours au Tribunal Administratif.

La consultation pour la sécurité des ports lors des fêtes de fin d'année est en cours d'analyse, pour une surveillance du 19 au 31 décembre de 22h à 6h, beaucoup d'entreprises ont présenté une candidature. Seul le port de Rocher est concerné à La teste de Buch.

Il est précisé que les demandes de renouvellement plan d'eau et corps-morts sont en cours, avec pour date limite de dépôt des dossiers le 1er décembre 2025. Pour rappel, ces démarches se font désormais de manière dématérialisée sur le portail Alizée.

En 2025, 17 attributions de places sur les ports de La Teste ont été réalisées sur liste d'attente et 10 au port à sec, 408 personnes sont actuellement inscrites sur les ports et 112 au port à sec. La durée d'attente se maintient à 15 ans pour obtenir une place sur un port testerin.

5 changements d'AOT terrestre depuis le dernier Conseil Portuaire, sur un total de 215. Il est remarqué beaucoup de ventes d'entreprises ostréicoles ainsi qu'un abandon au port de Rocher sans reprise d'activité

Cette année, il y a eu 77 demandes de manifestations sur l'ensemble des ports, essentiellement en période estivale, dont 12 sur La Teste de Buch.

Un point est présenté sur l'activité du port à sec à La Teste de Buch avec une forte activité dès le mois d'avril. Son intérêt est mis en exergue pour la facilité de sortie et l'abandon de l'antifouling. Le dossier environnemental du projet de port à sec de La Teste est en cours d'instruction avec le passage au PNMB le 1er octobre et début de la consultation publique depuis le 27 octobre. Des réunions publiques sont organisées le 5 novembre 2025 et le 14 janvier 2026. Les offres pour la couverture de l'aire de carénage sont en cours d'analyse.

## **II. Budget 2025 en cours**

Un point est fait sur la situation budgétaire, en termes de recettes et de subventions perçues ou en cours d'instruction puis sur la station d'avitaillement de Fontainevieille, pour laquelle est annoncé la programmation d'un nettoyage en 2026.

En termes de recettes, le montant des redevances à la date du présent conseil est de 2 997 038 € et la dotation de transfert de charges du Département de la Gironde a été perçue tardivement en octobre pour 1,8 M€. Il est rappelé que cette dotation est réglementaire et fixe et qu'elle constitue une charge obligatoire pour le Département, dans le cadre du transfert de charges à la création du SMPBA.

Dans le cadre des contraintes budgétaires actuelles, le Président du SMPBA annonce à partir de 2026 la perte de la dotation de transfert de charges « facultative » liée à l'investissement, versée habituellement par le Département depuis 2017, représentant un montant de 250 k€.

Le SIBA quant à lui a bénéficié d'une subvention de la Région d'1 M€ pour la création de l'Unité de Gestion des Sédiments de Césarée, permettant ainsi de réduire considérablement la participation financière du SMPBA.

Les emprunts restent cependant une charge importante à hauteur d'1M€, dont les emprunts historiques du Département et des communes ainsi que les deux grosses opérations à Ostréa Edulis à Gujan-Mestras et au Bétey à Andernos-les-Bains.

La capacité financière en travaux et dragages du Syndicat Mixte pour 2026 est d'environ 2,5 M€, encore faible au regard des travaux qu'il reste à réaliser sur les 16 ports dont il a la gestion.

Le Syndicat Mixte poursuit ses recherches de subventions auprès de différents organismes et administrations pour la réalisation de projets comme la mise en place de corps-morts innovants dans le cadre des renouvellements des zones de mouillages sur Andernos-les-Bains et Lanton et la construction du port à sec à La Teste de Buch ...

Les pistes d'évolution sont notamment une meilleure valorisation du Domaine Public, la maîtrise des subventions allouées aux associations (les dernières sont en cours de règlement) et une participation financière de ces dernières lors de manifestations « lucratives ».

Une présentation des budgets de fonctionnement et d'investissement est faite à l'assemblée avec une attention particulière sur les montants engagés en matière d'entretien-maintenance et d'investissement. En effet, le pourcentage de 98% du budget engagé montre que le Syndicat Mixte est dans une politique opérationnelle et que l'ensemble des ressources financières est utilisé.

### **III. Tarification 2025 et 2026**

Après en avoir évoqué les grandes lignes, M. Cyril CLEMENT présente les différentes redevances perçues en 2025 à l'échelle de tout le périmètre puis plus particulièrement concernant les ports de La Teste de Buch.

Le nombre d'AOT attribuées sur La Teste de Buch en 2025 est de 512 pour le plan d'eau, 45 pour les places de passage, 65 sur liste d'attente et 215 AOT terrestres, représentant un montant total des redevances au 15 septembre de 585 k€ H.T., montant réellement perçu par le SMPBA.

Les principales propositions de modifications de la tarification 2026 sont présentées aux membres du Conseil Portuaire, dont notamment :

- L'augmentation moyenne de 3% sur les linéaires du plan d'eau ;
- Les revalorisations liées au passage en catégorie supérieure pour les aménagements réalisés au Bétey et au ponton patrimoine de Larros ;
- La « linéarisation » des passages à la nuitée dans les ports et aux mouillages ;
- Les AOT « retraité patrimonial » sont contenues (1,15€ / 2,35€ / 3€) pour 2026. Si les montants proposés ne feront pas débat pour l'année 2026, Le SMPBA sera bien évidemment attentif à ces lignes à l'avenir.
- Les redevances afférentes aux infrastructures d'eau de mer ne subiront pas d'augmentation en 2026 sur Andernos-les-Bains. Il est d'ailleurs constaté une bonne attention des professionnels pour limiter les consommations, avec notamment un stockage de l'eau plus longtemps et un investissement dans des équipements individuels.
- Revalorisation de la place au port à sec de 10€/m.
- Plusieurs légères revalorisations sont présentées à l'assemblée, liées à l'occupation du domaine terrestre.

Le Président du SMPBA relève la conjoncture économique difficile et précise que le Syndicat devra de plus en plus compter sur ses propres ressources. Cette situation est constatée par tous les partenaires présents et l'UPNBA mentionne que même si tout augmente, il faut continuer d'investir. Le CRCAA quant à lui demande notamment le gel total des redevances en 2026 et qu'aucune augmentation tarifaire ne soit appliquée pour les professionnels de l'ostréiculture. Il est toutefois précisé que si le montant des redevances est gelé, cela aura un impact sur la priorisation des investissements à engager. Des discussions seront donc à venir et les élus devront statuer sur cette sollicitation.

Après avoir été présentée lors des Conseils Portuaires des six communes, cette tarification sera soumise au vote du Conseil Syndical de décembre 2025.

#### **IV. Travaux**

**Depuis le transfert de gestion au SMPBA en 2017, 8,8 M€ ont été investis sur les ports de La Teste de Buch, dont 3,3M€ de dragage hors valorisation des sédiments.**

##### Les travaux terminés ou en cours :

- Le dragage des chenaux d'accès des professionnels à l'Aiguillon, pour 500 k€.
- La création d'une zone technique et d'une aire de carénage au Pôle nautique pour 500 k€ avec une partie couverte à venir d'un montant de 180k€.
- Le nettoyage du port de Rocher, notamment sur l'AOT à l'entrée du port.

##### Les travaux à venir :

Une présentation est faite sur les caractéristiques du projet de port à sec avec également la réhabilitation du terrain et l'insertion dans le site de nombreuses plantations le long de cheminements végétalisés.

##### Les travaux suivants sont également inscrits en programmation :

- La sécurisation de la plaisance et la modernisation de la digue ouest ;
- La réalisation de quais professionnels ;
- La création d'un ponton d'accueil au port central ;
- L'aménagement de la plaisance au port de Rocher.
- Le projet d'Aménagement et de sécurisation de l'avenue des ostréiculteurs.  
Il est d'ailleurs précisé que cette voirie est bien sur le Domaine Public Portuaire et que son aménagement relève d'une nécessité sécuritaire.

La priorisation des projets s'oriente toutefois vers des infrastructures portuaires à vocation professionnelle.

##### Les travaux entretien / maintenance :

Pour l'entretien et la maintenance sur les ports de La Teste de Buch, 50 demandes ont été recensées, 33 sont actuellement terminées et 17 sont toujours en cours pour un total d'investissement de 35,6 k€ TTC.

- Fournitures diverses pour interventions en régie (reprise cale de mise à l'eau etc..) : 3,8 k€ TTC
- Elagage sur les ports de La Teste, de Rocher et au Pôle nautique : 12 k€ TTC
- Nettoyage de l'AOT n°1 au port du Rocher : 9,3 k€ TTC
- Remplacement des pompes pour 2 AOT au port du Rocher : 6,8 k€ TTC
- Reprise du cheminement au sentier de l'Aiguillon : 3,7 k€ TTC

#### **V. Dragage**

Un dragage sera envisagé dans le cadre du projet de port à sec, sur 4000 m<sup>2</sup>.

#### **VI. Questions diverses**

Monsieur Alexis BONNIN précise que, malgré un début difficile du Pôle Nautique par manque d'infrastructures adaptées, les investissements consentis pour la cale de mise à l'eau, la zone technique et l'aire de carénage permettent désormais aux professionnels présents de bénéficier d'outils de qualité dans le cadre de leurs activités. Il est toutefois précisé qu'actuellement beaucoup de cellules du Pôle nautique sont toujours vides à cause des prix exorbitants pratiqués pour l'achat de celles-ci. L'appel à projet en cours permettra peut-être d'y apporter des solutions raisonnables, malgré un contexte économique difficile.

M. Pierrick FRIBOURG souhaite une collaboration entre le SMPBA et la DDTM pour un découpage précis des AOT car des difficultés sont rencontrées lors de cessions d'activités professionnelles. Il est également parfois constaté que des professionnels titulaires d'AOT n'ont pas toujours d'AECM. Le CRCAA reprend sa sollicitation sur la mise en place d'un guichet unique afin d'uniformiser les démarches auprès de ces deux institutions.

### Calendrier

- La prochaine commission d'attribution d'AOT aux pontons patrimoines aura lieu le 3 décembre à la capitainerie de Larros.
  - Le prochain CT-AOT aura lieu le mardi 13 janvier 2026, parallèlement à la commission de cultures marines, selon les dossiers de candidature présentés.
  - Le prochain Conseil Syndical du SMPBA se déroulera le 17 décembre, à Lanton.
- 

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean GALAND remercie les nombreuses personnes présentes pour leur écoute et leur participation, la séance est levée à 12h00.

Le Président du Syndicat Mixte  
des Ports du Bassin d'Arcachon



Jean GALAND